

## Exemple de cotisations et de prestations

Aucune entreprise ne ressemble à une autre au regard du risque de grève interne ou externe.

Après analyse du questionnaire le calcul du taux applicable est spécifique de votre propre risque.

### Coûts

Entreprise désirant assurer une marge brute de	1 737 756 €
<b>Option : Franchise de 2 jours</b> C'est-à-dire que les deux premiers jours d'interruption d'activité ne sont pas indemnisés.	
Taux H.T	0,13 %
Cotisation annuelle TTC	2 462,40 €
<b>Option : Délai de carence de 3 mois</b> C'est-à-dire insertion d'un délai de carence de trois mois dans la garantie. A savoir que tout sinistre intervenant dans les deux mois qui suivent la date d'adhésion n'est pas indemnisable.	
Taux H.T.	0,32 %
Cotisation annuelle TTC	6 061,29 €

### Hypothèses de calcul d'un sinistre

Effectifs total de l'entreprise	42
Nombre annuel d'heures de travail (DADS 2007)	44 109 heures
Indemnité horaire de sinistre (MB assurée / nombre d'heures annuel)	39,40 €

### Indemnisation d'un sinistre

Sinistre	5 jours
Nombre d'heures de travail perdues au cours du sinistre (35 salariés x 7 h x 5 j)	1 225 heures
Indemnisation	
Option : Franchise de 2 jours	19 306,00 €
Option : Délai de carence de 3 mois	48 265,00 €

## Votre Société comprend plusieurs Etablissements

Vous pouvez dépasser le montant maximum de **8 000 000 €** par an, en assurant chacun de ses établissements pour le montant de la marge brute générée par chacun des établissements.



Soit un montant total de **13 000 000 €** pour l'entreprise